

2.00 crédits	15.0 h	Q2
--------------	--------	----



**Cette unité d'enseignement bisannuelle n'est pas dispensée en 2024-2025 !**

Enseignants	Christians Louis-Léon ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit sous forme d'essai. Une liste de questions est mise à disposition des étudiants à la fin du cours. L'examen se compose d'une question théorique et d'un casus pratique. Les mêmes modalités sont appliquées pour le session de septembre.
Méthodes d'enseignement	L'enseignement se réalise à partir de la lecture d'un portefeuille de lectures. Des modalités hybrides pour un enseignement on line synchrone sont possibles. Le cours est groupé sur deux samedis de février.
Contenu	Cours d'introduction au droit canonique dans une perspective théologique, mise au défi d'une ecclésiologie pragmatique. Une théologie du droit canonique à partir du parcours commenté du <i>De omnium christifidelium obligationibus et iuribus</i> (Codex 1983). Ce parcours sera l'occasion de brefs excursus introductifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de l'histoire en droit canonique</li> <li>• Eléments conceptuels majeurs : les grands lieux du droit canonique contemporain</li> <li>• Le Code de de droit canonique 1983 : conception et structure</li> <li>• Théologies du droit canonique : entre droit, pastorale et théologie</li> </ul>
Ressources en ligne	cfr le moodle du cours.
Bibliographie	1. Un portefeuille d'articles constitue le support principal : cfr le moodle du cours. 2. Un manuel de référence : L. GEROSA, Le droit de l'Église. Manuel de théologie catholique, Luxembourg, Saint-Paul, Paris, Le Cerf, 1998 3. Les étudiants devront disposer d'une version papier ou électronique du code de droit canonique
Faculté ou entité en charge:	TEBI

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences religieuses	RELI1BA	2		